

Axe McConnell - Laramée

Québec 
Ministère
des Transports

152

DA7

Construction de l'axe McConnell-Laramée
entre l'autoroute 50
et le chemin de la Montagne

Hull-

6211-06-0a1



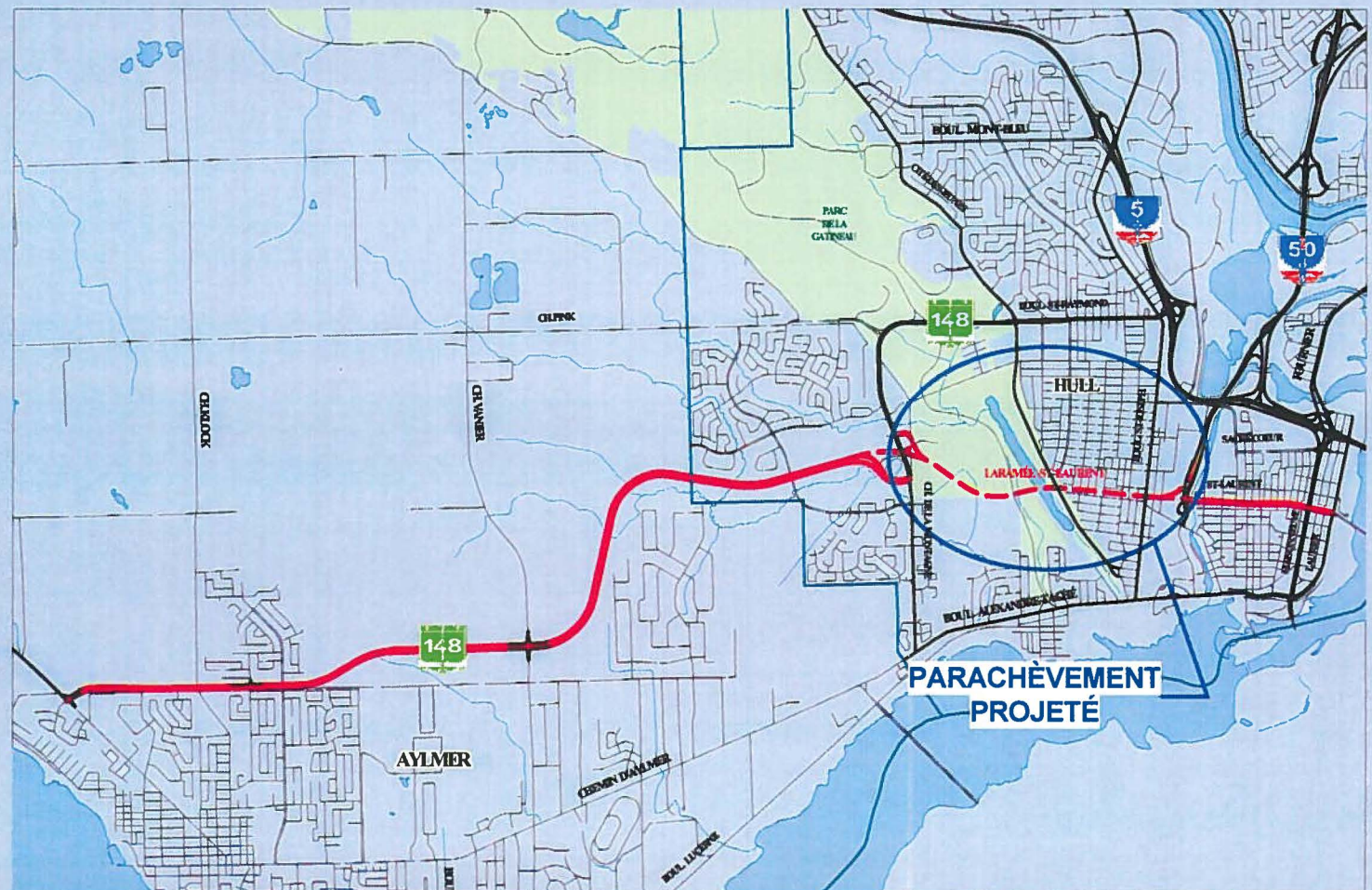
Québec  AXE SAINT-LAURENT / LARAMÉE / McCONNELL
Équipe de concept - secteur urbain

© 2008 PPAQ. Étude: L'urbanisme de l'axe McConnell-Laramée. Photo: M. Gauthier - PPAQ

Plan de la présentation

- 1. Localisation
- 2. Justification du projet
- 3. Évolution du projet
- 4. Description technique du projet
- 5. Impacts et mesures d'atténuation

1. Localisation



2. Justification du projet

- **Dès 1965, le besoin d'un lien majeur est-ouest est reconnu**
 - ✓ Aylmer / Hull / Gatineau et Ottawa
- **Depuis 1970, arrivée massive de la fonction publique fédérale à Hull**
 - ✓ Croissance rapide de la population
 - ✓ Augmentation prévisible de la demande en déplacement

2. Justification du projet

- ✓ Les boulevards Tâché et Saint-Raymond n'offrent aucune réserve de capacité
 - Congestion aux périodes de pointe
- ✓ Aucune intervention significative n'est possible sur les corridors actuels

- **Ce projet consiste à parachever l'axe routier Saint-Laurent / Laramée / McConnell**

2. Justification du projet

Les conséquences du statu quo

- ✓ Augmentation des files d'attente
- ✓ Retards pour les usagers, incluant le transport collectif
- ✓ Étalement des périodes de pointe
- ✓ Augmentation des coûts sociaux, économiques et environnementaux causés par la congestion (pertes de temps, consommation de carburant et pollution)

3. Évolution du projet

- **1969**
 - ✓ Élaboration du premier concept
- **1972**
 - ✓ Signature de l'Entente entre le gouvernement du Québec et la Commission de la Capitale nationale (C.C.N.) sur l'amélioration du réseau routier. L'entente prévoit la construction de l'artère Saint-Laurent / Laramée / McConnell.
- **1977**
 - ✓ Reconnaissance de la priorité de réalisation de l'artère Laramée / McConnell dans le schéma régional d'aménagement de la C.R.O.

3. Évolution du projet

- **1987**
 - ✓ Étude d'impact sur l'environnement.
- **1988**
 - ✓ Audiences publiques (BAPE)
- **1991**
 - ✓ Obtention des autorisations environnementales (autoroute encaissée, tronçon A50 - ch. de la Montagne)
- **1993**
 - ✓ Ouverture du tronçon Vanier - ch. de la Montagne
- **1997**
 - ✓ Ouverture du tronçon Vanier - route 148

3. Évolution du projet

- **De 1998 à ce jour**

- ✓ Analyse de la valeur
- ✓ Modification du concept : Boulevard urbain en surface
- ✓ Études diverses afin d'optimiser le concept :
 - Rencontres avec les partenaires
 - Études de circulation, sécurité et giratoires
 - Évaluation de l'impact du projet sur le climat sonore
- ✓ Annonce publique par le Ministre des Transports du Québec : Boulevard paysager à 2 chaussées séparées, 2 voies avec camionnage et carrefours giratoires

4. Description technique du projet

(voir annexe 1)

● Généralités

✓ Projet évalué à 35 M \$

✓ Échéancier

- Début des travaux suite aux autorisations provinciale et fédérale et poursuite des travaux sans interruption pour une durée de 2 à 3 ans

● Secteur urbain

✓ A-50 / Lac-des-Fées

● Secteur du parc de la Gatineau

✓ chemin de la Montagne / Lac-des-Fées

4. Description technique du projet

Généralités

- Lien routier paysager en surface
 - ✓ Aylmer / Hull / Gatineau - Ottawa
- Raccordement avec l'autoroute 50 au moyen de bretelles d'entrée et de sortie
- Raccordement au chemin de la Montagne avec un échangeur

4. Description technique du projet

Généralités

- Viaduc de 270 m au-dessus de la Promenade du Lac-des-Fées
- Passages inférieurs au croisement avec la Promenade de la Gatineau et la voie ferrée
- Passage supérieur au croisement de la Promenade du Lac-des-Fées
- Deux secteurs distincts traversés
 - ✓ Secteur urbain
 - ✓ Secteur du Parc de la Gatineau

4. Description technique du projet

Secteur urbain (A-50 / Lac-des-Fées)

- Boulevard urbain paysager en surface de 1,2 km
- Deux chaussées séparées (terre-plein paysager) à 2 voies
- Vitesse de 50 km/h
- Quatre carrefours giratoires :
 - ✓ Labelle, Demontigny, Saint-Joseph et Montcalm

4. Description technique du projet

- Les rues locales sont bouclées ou transformées en cul-de-sac
- La rue Laramée existante est conservée
- Camionnage autorisé sur McConnell - Laramée et le boulevard Saint-Raymond
- Éclairage pour la circulation et le sentier récréatif

4. Description technique du projet

- Transport en commun intégré à la circulation normale
 - ✓ Trois refuges d'autobus par direction
- Aménagements préférentiels pour piétons et personnes à mobilité restreinte
 - ✓ Feux lumineux et sonores, sentier, éclairage, îlots de refuge, surélévation
- Sentier récréatif reliant le réseau existant
- Mesures d'atténuation

4. Description technique du projet

Secteur du Parc (ch. de la Montagne / Lac-des-Fées)

- Gabarit type autoroute (90 km/h)
- Section transitoire
 - ✓ Promenade de la Gatineau à la Promenade du Lac-des-Fées (70 km/h)
- Accès à la promenade de la Gatineau (à la demande de la Commission de la Capitale nationale)

5. Impacts et mesures d'atténuation

Secteur urbain (A-50 / Lac-des-Fées)

- **Impacts associés aux travaux de construction**
 - ✓ Généralement faible (bruit, poussière, gestion de la circulation et des piétons)
- **Impacts causés par le bruit**
 - Côté nord
 - ✓ Augmentation du niveau sonore
 - ✓ Impact résiduel généralement faible
 - Côté sud
 - ✓ Diminution générale du niveau sonore

5. Impacts et mesures d'atténuation

Secteur urbain (A-50 / Lac-des-Fées)

- **Mesures d'atténuation du bruit**

Côté nord

- ✓ buttes et/ou écrans acoustiques (2,5 à 3,5 m)

Côté sud

- ✓ À l'ouest de Labelle, butte de 1,5 m
- ✓ À l'est de Labelle, aucune mesure requise contre le bruit

5. Impacts et mesures d'atténuation

Secteur urbain (A-50 / Lac-des-Fées)

- **Impacts visuels**

- ✓ Ouverture de nouveaux champs visuels

- **Mesures d'atténuation et de compensation**

- ✓ Aménagement d'un sentier récréatif est-ouest pour piétons et cyclistes

- ✓ Mise en valeur du milieu

- Lampadaires, plates-bandes, bacs de plantation, haltes piétonnières et aménagement paysager

5. Impacts et mesures d'atténuation

Secteur du Parc (ch. de la Montagne / Lac-des-Fées)

● Impacts (Parc de la Gatineau)

- ✓ Érosion durant les travaux
 - déboisement, décapage, remblais et déblais
- ✓ Perte de couvert végétal dans les secteurs boisés (19,65 ha) - impact moyen
 - Deux groupements d'arbres matures (20 % de la superficie)
- ✓ Proximité d'une zone de nidification de l'épervier de Cooper

5. Impacts et mesures d'atténuation

Secteur du Parc (ch de la Montagne / Lac-des-Fées)

● Mesures d'atténuation

- ✓ Stabilisation et renaturalisation des sols et des pentes
 - régalage, ensemencement et enrochement

- ✓ Spécifications rigoureuses afin de protéger les plans d'eau

- ✓ Minimiser les surfaces à déboiser

5. Impacts et mesures d'atténuation

Secteur du Parc (ch. de la Montagne / Lac-des-Fées)

- **Mesures d'atténuation (suite)**

- ✓ Les surfaces affectées par les activités de construction seront renaturalisées et reboisées

- ✓ Récupération possible de certains spécimens végétaux

6. Suivi environnemental

- **Secteur urbain**

- ✓ Étude du climat sonore après la mise en service complète de l'axe routier afin de :
 - Valider les prévisions.
 - Évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation.
 - Proposer des correctifs si nécessaire.

6. Suivi environnemental

- **Secteur du Parc de la Gatineau**

- ✓ Vérification de l'état de l'habitat du poisson dans le ruisseau des Fées après la construction de la structure
- ✓ Suivi de la nidification de l'épervier de Cooper après construction de la route
- ✓ Suivi de l'utilisation des milieux humides par la sauvagine
- ✓ Proposition de correctifs si nécessaire

7. Merci pour votre attention

